



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Bright Zinc Mate^{MC} (aérosol)

Numéro(s) de produit: 73055

Utilisation du produit: Couche d'apprêt

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Vapeur Nocive.
Irritant oculaire et cutané Contenu sous pression.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Liquide aluminium, odeur aromatique

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Irritant oculaire. Peut causer une irritation.

PEAU: Irritant cutané. Peut causer une irritation. Une exposition fréquente aux solvants peut causer une dermatite à délipidation.

INHALATION: L'inhalation des solvants peut causer de l'irritation, des étourdissements et des nausées. Le propulsif est un asphyxiant simple.

INGESTION: Peut causer des maux de tête, nausées, vomissements et faiblesses.

EFFETS CHRONIQUES: Dermatite à délipidation de la peau.

ORGANES VISÉS: Inconnu

État physique aggravé par exposition: Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
acétone	67-64-1	10 - 30
Toluène	108-88-3	7 - 13
Xylène	1330-20-7	1 - 5
Éthylbenzène	100-41-4	0.5 – 1.5
Zinc élémentaire	7440-66-6	7 - 13
Méthyléthylcétone	78-93-3	10 - 30
Essence minérale	64742-47-8	1 – 5
Aluminium	7429-90-5	1 - 5
Diacétone-alcool	123-42-2	1 - 5
Isobutane	75-28-5	10 - 30
Propane	74-98-6	7 - 13

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. Obtenir des soins médicaux.
- Avis aux médecins: Risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

- Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.
(Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)). L'extension de la flamme est supérieure à 15 cm, mais inférieure à 100 cm.
- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Point d'éclair: 0°F (TCC) | Limite d'explosion supérieure: 12.8 |
| Température d'autoallumage: > 850°F | Limite d'explosion inférieure: 1.0 |

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Eau, dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse
- Produits de combustion: Vapeurs et fumées d'hydrocarbure; monoxyde de carbone lorsque la combustion est incomplète
- Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas inhaler les vapeurs. Utiliser une ventilation adéquate. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: II

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
acétone	1000	NE	500	750	NE		ppm
Toluène	200	300 (c)	20	NE	NE		ppm
Xylène	100	150 (v)	100	150	NE		ppm
Éthylbenzène	100	125 (v)	100	125	NE		ppm
Zinc élémentaire	NE	NE	NE	NE	NE		
Méthyléthylcétone	200	300 (v)	200	300	NE		ppm
Essence minérale	500	NE	100	NE	NE		ppm
Aluminium	15	NE	10	NE	NE		mg/m ³
Diacétone-alcool	50	NE	50	NE	NE		ppm
Isobutane	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
Propane	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
N.E. Non établi (c) – ceiling (plafond) (s) – skin (peau) (v) – vacated (libre)							

Contrôles et protection:

- Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.
- Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.
- Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.
- Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide
 Couleur: aluminium
 Odeur: aromatique
 Seuil d'odeur: ND
 Gravité particulière: 0.95 – 0.99
 Point d'ébullition initial: 135°F
 Point de congélation: NE
 Pression de vapeur: 40 - 50 psig @ 68°F
 Densité de vapeur: > 1 (air = 1)
 Taux d'évaporation: rapide

Solubilité: NE

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: ND

Composés Organiques volatiles: Pds %: 65 g/L: ~530 lb/gal: ~4.4

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse: Vapeurs et fumées d'hydrocarbure, monoxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
acétone	5 800 mg/kg	Aucunes données	50 100 mg/m ³ /8H
Toluène	636 mg/kg	14 100 µL/kg	49 g/m ³ /4H
Xylène	4 300 mg/kg	> 1 700 mg/kg	5000 ppm/4H
Éthylbenzène	3 500 mg/kg	> 5 000 mg/kg	55 000 mg/m ³ /2H
Zinc élémentaire	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Méthyléthylcétone	2 737 mg/kg	6 480 mg/kg	23 500 mg/m ³ /8H
Essence minérale	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Aluminium	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Diacétone-alcool	2 520 mg/kg	13 500 mg/kg	Aucunes données
Isobutane	Aucunes données	Aucunes données	658 g/m ³ /4H
Propane	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
acétone	Non	Non	Non	E (modéré) / S (modéré)	Oui
Toluène	Non	Non	Non	E (moyen) / S (moyen) / R (moyen)	Inconnu
Xylène	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Éthylbenzène	Non	Groupe 2B	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu
Zinc élémentaire	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Méthyléthylcétone	Non	Non	Non	E (modéré) / S (moyen) / R (moyen)	Inconnu
Essence minérale	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Aluminium	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Diacétone-alcool	Non	Non	Non	E (modéré) / R (moyen)	Inconnu
Isobutane	Non	Non	Non	Non	Non
Propane	Non	Non	Non	Non	Non

E – œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductrice: Il a été rapporté que l'exposition au toluène des animaux en gestation à des taux supérieurs à 1 500 ppm peut entraîner des effets nocifs pour le développement du fœtus.

Tératogénicité: Aucune information disponible

Mutagénicité: Aucune information disponible

Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible
 Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible
 Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
 Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant le code de déchet D001. Les contenants pressurisés sont un déchet réactif de classe D003. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
 Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air): Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau): Aérosols, UN1950, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Acétone (5 000 lb), Xylène (100 lb),
Éthylbenzène (1 000 lb), Toluène (1 000 lb),
Méthyléthylcétone (5 000 lb), Zinc (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:

Xylène (<10%), éthylbenzène (5%), toluène (10%), composés zinc (13%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Xylène, éthylbenzène, toluène

Règlements d'états É.-U.:

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Éthylbenzène, toluène

Règlements COV sur les biens de consommation:

Ce produit est conforme aux règlements en matière de COV pour les revêtements aérosols des apprêts.
(MIR = 1,2)

Droit fédéral à connaître:

New Jersey: 67-64-1, 1330-20-7, 100-41-4, 78-93-3, 108-88-3, 7429-90-5, 123-42-2

Pennsylvanie: 67-64-1, 1330-20-7, 100-41-4, 78-93-3, 108-88-3, 7429-90-5, 123-42-2

Massachusetts: 67-64-1, 1330-20-7, 100-41-4, 78-93-3, 108-88-3, 7429-90-5, 123-42-2

Rhode Island: 67-64-1, 1330-20-7, 100-41-4, 78-93-3, 108-88-3, 7429-90-5, 123-42-2

Réglementation canadienne:**Règlements sur les produits contrôlés:**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

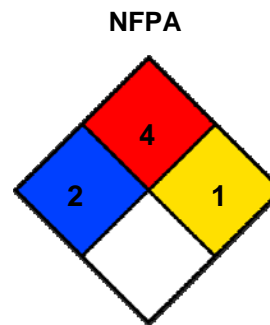
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	2
Inflammabilité:	4
Réactivité:	1
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
 N° CRC: 03392-18414
 Date de révision: 07/05/2012

Modifications depuis la dernière révision: date de révision

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Registre CAS
 CFR: Code des règlements fédéraux
 DOT: Département des transports
 LIS: Liste intérieure des substances
 g/L: Grammes par litre
 HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA: Association du transport aérien international
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI: Organisation maritime internationale
 lb/gal: Livres par gallon
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale

ND Non applicable
 N.R. Non défini
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA: National Fire Protection Association
 NTP: Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP: Équipement de protection personnelle:
 ppm: Parties par million
 RoHS: Restriction des substances dangereuses
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail